

Déclaration de conformité concernant les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

La Société : AUTAJON PACKAGING BELGIUM NV
Industrielaan, 115
1070 Brussel

Déclare que les produits suivants :

BALLOTIN BORDEAUX BRUYERRE VIDE POUR 2 PRALINES 50 PIECES = BOITE
BALLOTIN VIDE BORDEAUX 375GR BRUYERRE 50 PIECES = BOITE
BALLOTIN VIDE BORDEAUX 500GR BRUYERRE 50 PIECES = BOITE
BALLOTIN VIDE BORDEAUX 750GR BRUYERRE 50 PIECES = BOITE
BALLOTIN VIDE BORDEAUX 1KG BRUYERRE 50 PIECES = BOITE

sont conformes aux dispositions du **RÈGLEMENT (CE) No 1935/2004** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Restrictions d'utilisation :

- pas de contact direct entre les denrées alimentaires et les encres et vernis d'impression ;
- pas de contact direct entre les denrées alimentaires et les colles.

(Informations adéquates relatives à toutes les substances pour lesquelles il existe des restrictions, tant au niveau de l'UE que belge, afin que tous les utilisateurs ultérieurs puissent être en conformité avec ces restrictions. En l'absence de réglementation nationale ou européenne, toutes les informations en rapport avec des restrictions internationales, normes ou valeurs guides, sont fournies (Conseil de l'Europe, OMS, Codex Alimentarius...))

Si tous les composants de l'emballage restent semblables, cette attestation est valable pendant 2 ans.

Fait à Bruxelles, le 09/03/2020.



Séverine JOSSART
Quality & Environment Manager